

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 30 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Laurent TUIL à M. Christophe ARZANO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGRO Jean-Antoine

2025DELIB0080 - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION - COMPTE-RENDU

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024DELIB0122 du 10 décembre 2024 en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 30 juin 2025 ci-dessous :

2025DEC0172	04.07.2025	Contrat de prestations de service avec la société « KLIKEGO », sise 49 bis rue de la rivière 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, ayant pour objet l'ouverture du module d'inscription du 7 juillet au 11 septembre 2025 inclus concernant les Foulées Bryardes, courses pédestres organisées le dimanche 14 septembre 2025. Aucune contrepartie financière n'est demandée à la commune par la société KLIKEGO pour l'ouverture du module d'inscription des Foulées Bryardes. Les recettes perçues par la société KLIKEGO pour les inscriptions aux Foulées Bryardes seront reversées à la ville exceptés les frais de gestion perçus par la société KLIKEGO. Ces frais de gestion sont déterminés par dossier d'inscription et sont établis comme suit : - 1,00 € pour des inscriptions comprises entre 8 € et 12,99 € - 1,40 € pour des inscriptions comprises entre 13 € et 19,99 € De fait, il n'y aura pas de frais de gestion pour les inscriptions à la marche de 5 kms et aux différentes courses enfants (poussin(e)s, benjamin(e)s et minimes).
2025DEC0173	17.07.2025	Acceptation des termes de la proposition de ARTZALA PRODUCTION sous l'enseigne MONSIEUR THEATRE sise, 188 boulevard Saint Germain – 75007 PARIS, pour une représentation du spectacle « Témoin de mariage ». ARTZALA PRODUCTION sous l'enseigne MONSIEUR THEATRE s'est produite le samedi 27 septembre 2025 à 20h30 au théâtre de Bry-sur-Marne. Le montage a eu lieu le samedi 27 septembre 2025 à 9h00. Le montant des droits de cession est de 5.900 € HT (cinq-mille-neuf-cents euros hors taxes) auquel s'ajoute une T.V.A de 5,5 % soit un montant de 6.224,50 € TTC (six-mille-deux-cent-vingt-quatre euros et cinquante centimes toutes taxes comprises).

2025DEC0174	25.08.2025	Contrat de cession de droits d'exploitation de prestation artistique avec la société de CINETHEACT PRODUCTION et l'association CINETHEACT sise, 2 Sente Beaudouin, Puys 76370 DIEPPE, pour une représentation du spectacle « Saudade Ici et Là-bas ». La société de CINETHEACT PRODUCTION et l'association CINETHEACT se produiront le samedi 08 novembre 2025 à 20h30 au théâtre de Bry-sur-Marne. Le montant de la prestation s'élève à 3 800 € HT (trois-mille-huit-cents euros hors taxes) soit de 4 009 € TTC (quatre-mille-neuf euros toutes taxes comprises). Un acompte du prix de cession du droit de représentation s'élève à 950 € HT (neuf-cent-cinquante euros hors taxes) auquel s'ajoute une T.V.A à 5,5% soit un montant de 1 002 € TTC (mille-deux euros toutes taxes comprises) est demandé à la signature du contrat par mandat administratif. La somme restante du prix de cession du droit de représentation est de 2 850 € HT (deux-mille-huit-cent-cinquante euros hors taxes) soit 3 007 € TTC (trois-mille-sept euros toutes taxes comprises) sera versée après la représentation.
2025DEC0175	25.08.2025	Contrat de cession de droits d'exploitation de prestation artistique avec la société de production LES GRANDS THEATRES sise, 1 La Sentelle Sud « La Roussière » – 27270 MESNIL EN OUCHE, pour une représentation du spectacle « Coup de bluff au cabaret ». La société de production LES GRANDS THEATRES se produira le samedi 06 décembre 2025 à 20h30 au théâtre de Bry-sur-Marne. Le montant des droits de cession est de 9.500 € HT (neuf-mille-cinq-cents euros hors taxes) auquel s'ajoute une T.V.A de 5,5 % soit un montant de 10.022,50 € TTC (dix-mille-vingt-deux euros et cinquante centimes toutes taxes comprises).
2025DEC0176	25.08.2025	Convention à titre gracieux de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne avec l'association LA COMPAGNIE DE L'AUTEUR, dont le siège social est situé 5 allée de l'Amourette – 94700 Maisons-Alfort, représentée par sa présidente, Madame Danielle TRIPHON pour une résidence d'artistes pour le spectacle « Un songe d'Ernest Cucchero ». La mise à disposition du Théâtre de Bry-sur-Marne pour la résidence a eu lieu du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 19 septembre 2025 de 9h00 à 18h00, en contrepartie de la réalisation d'un spectacle à titre gracieux, qui a eu lieu au Théâtre de Bry-sur-Marne le samedi 20 septembre 2025 à 20h30.
2025DEC0177	25.08.2025	Convention à titre gracieux de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne avec l'association CANYON PROD, dont le siège social est situé 52 rue Bourdignon– 94100 Saint-Maur, pour une résidence d'artistes pour le spectacle « Les lapins de Branech ». La mise à disposition du Théâtre de Bry-sur-Marne pour la résidence d'artistes aura lieu du 06 octobre 2025 au 09 octobre 2025 et le 13 octobre 2025 de 9h00 à 18h00, en contrepartie de la réalisation d'un spectacle, à titre gracieux, qui aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, le 14 octobre 2025 à 20h30.

2025DEC0178	25.08.2025	Convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre de Bry-sur-Marne sis rue Paul Barilliet, 94360 Bry sur Marne, la compagnie « ARTZALA » sous son enseigne Monsieur Théâtre, dont le siège social est 188 boulevard Saint Germain – 75007 Paris, pour une résidence d'artistes pour le spectacle « TOÂ ». La mise à disposition du Théâtre de Bry-sur-Marne pour la résidence d'artistes aura lieu du 27 octobre 2025 au 03 novembre 2025 de 9h00 à 18h00, en contrepartie de la réalisation d'un spectacle, à titre gracieux, qui aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne le 04 novembre 2025 à 20h30.																																	
2025DEC0179	04.07.2025	Fixation des tarifs des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co pendant la période des vacances scolaires d'été 2025, soit du 07 juillet au 31 août 2025, comme suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sortie</th><th>Tarifs Bryards</th><th>Tarifs non Bryards</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parc Astérix Le 08/07/2025 (PLAILLY 60128)</td><td>16€</td><td>32€</td></tr> <tr> <td>Base de loisirs de BUTHIERS Les 15/07 et 20/08/2025 (BUTHIERS 77760)</td><td>4€</td><td>8€</td></tr> <tr> <td>NIKITO Le 17/07/2025 (ALFORTVILLE 94140)</td><td>8€</td><td>16€</td></tr> <tr> <td>Piscine de Nogent sur Marne Les 18/07, 01/08, 14/08 et 28/08/2025 (NOGENT SUR MARNE 94130)</td><td>3,80€</td><td>7,60€</td></tr> <tr> <td>Accrobranche CHICHOUNE Le 23/07/2025 (LESIGNY 77150)</td><td>8,90€</td><td>17,80€</td></tr> <tr> <td>Cinéma Les 24/07 et 21/08/2025 (NOISY LE GRAND 93160)</td><td>3,5€</td><td>7€</td></tr> <tr> <td>Merci INTERNET Le 29/07/2025 (PARIS 75005)</td><td>15€</td><td>30€</td></tr> <tr> <td>SPEED PARK Le 31/07/2025 (CLAYE-SOUILLY 77410)</td><td>9,90€</td><td>19,80€</td></tr> <tr> <td>Ecape Game Catacombes Le 26/08/2025 (PARIS 75005)</td><td>15 €</td><td>30€</td></tr> <tr> <td>Centre équestre le 29/08/2025 (TORCY 77200)</td><td>13,30 €</td><td>26,60€</td></tr> </tbody> </table>	Sortie	Tarifs Bryards	Tarifs non Bryards	Parc Astérix Le 08/07/2025 (PLAILLY 60128)	16€	32€	Base de loisirs de BUTHIERS Les 15/07 et 20/08/2025 (BUTHIERS 77760)	4€	8€	NIKITO Le 17/07/2025 (ALFORTVILLE 94140)	8€	16€	Piscine de Nogent sur Marne Les 18/07, 01/08, 14/08 et 28/08/2025 (NOGENT SUR MARNE 94130)	3,80€	7,60€	Accrobranche CHICHOUNE Le 23/07/2025 (LESIGNY 77150)	8,90€	17,80€	Cinéma Les 24/07 et 21/08/2025 (NOISY LE GRAND 93160)	3,5€	7€	Merci INTERNET Le 29/07/2025 (PARIS 75005)	15€	30€	SPEED PARK Le 31/07/2025 (CLAYE-SOUILLY 77410)	9,90€	19,80€	Ecape Game Catacombes Le 26/08/2025 (PARIS 75005)	15 €	30€	Centre équestre le 29/08/2025 (TORCY 77200)	13,30 €	26,60€
Sortie	Tarifs Bryards	Tarifs non Bryards																																	
Parc Astérix Le 08/07/2025 (PLAILLY 60128)	16€	32€																																	
Base de loisirs de BUTHIERS Les 15/07 et 20/08/2025 (BUTHIERS 77760)	4€	8€																																	
NIKITO Le 17/07/2025 (ALFORTVILLE 94140)	8€	16€																																	
Piscine de Nogent sur Marne Les 18/07, 01/08, 14/08 et 28/08/2025 (NOGENT SUR MARNE 94130)	3,80€	7,60€																																	
Accrobranche CHICHOUNE Le 23/07/2025 (LESIGNY 77150)	8,90€	17,80€																																	
Cinéma Les 24/07 et 21/08/2025 (NOISY LE GRAND 93160)	3,5€	7€																																	
Merci INTERNET Le 29/07/2025 (PARIS 75005)	15€	30€																																	
SPEED PARK Le 31/07/2025 (CLAYE-SOUILLY 77410)	9,90€	19,80€																																	
Ecape Game Catacombes Le 26/08/2025 (PARIS 75005)	15 €	30€																																	
Centre équestre le 29/08/2025 (TORCY 77200)	13,30 €	26,60€																																	
2025DEC0180	25.08.2025	Convention à titre gracieux de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne avec la compagnie Cambalache, dont le siège social est 10 rue des Gardes – 75018 Paris, pour une résidence d'artistes pour le spectacle « MA PETITE QUERIDA HIJA ». La mise à disposition du Théâtre de Bry-sur-Marne pour la résidence d'artistes aura lieu du 10 au 18 novembre 2025 de 9h00 à 18h00, en contrepartie de la réalisation d'un spectacle, à titre gracieux, qui aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne le 19 novembre 2025 à 20h30.																																	
2025DEC0181	07.07.2025	Fixation des tarifs des sorties organisées pour les enfants de 4 à 11 ans à l'occasion des vacances sportives d'été du 7 au 25 juillet et du 18 au 29 août 2025, comme suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Tarifs Bryard</th><th>Tarifs hors commune</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sortie NIKITO trampoline à ALFORTVILLE (94) le jeudi 17 juillet 2025 (12 enfants)</td><td>8 €</td><td>16 €</td></tr> <tr> <td>Sortie Accrobranche à Sucy-en-Brie (94) le jeudi 21 août 2025 (12 enfants)</td><td>5 €</td><td>10 €</td></tr> <tr> <td>Sortie piscine (LE NAUTIL) à Pontault-Combault (77) le jeudi 28 août 2025 (8 enfants)</td><td>2.65 €</td><td>5.30 €</td></tr> </tbody> </table>		Tarifs Bryard	Tarifs hors commune	Sortie NIKITO trampoline à ALFORTVILLE (94) le jeudi 17 juillet 2025 (12 enfants)	8 €	16 €	Sortie Accrobranche à Sucy-en-Brie (94) le jeudi 21 août 2025 (12 enfants)	5 €	10 €	Sortie piscine (LE NAUTIL) à Pontault-Combault (77) le jeudi 28 août 2025 (8 enfants)	2.65 €	5.30 €																					
	Tarifs Bryard	Tarifs hors commune																																	
Sortie NIKITO trampoline à ALFORTVILLE (94) le jeudi 17 juillet 2025 (12 enfants)	8 €	16 €																																	
Sortie Accrobranche à Sucy-en-Brie (94) le jeudi 21 août 2025 (12 enfants)	5 €	10 €																																	
Sortie piscine (LE NAUTIL) à Pontault-Combault (77) le jeudi 28 août 2025 (8 enfants)	2.65 €	5.30 €																																	

2025DEC0182	20.08.2025	Contrat de prestation de service avec l'association « ART METISSE », sise, 22, rue du couvent, 77200 Torcy relatif à l'animation et l'enseignement de la danse contemporaine pour enfants, le mercredi de 14h30 à 19h00, et de deux cours d'assouplissement pour les adultes, le vendredi de 9h15 à 11h45, du lundi 8 septembre 2025 au mardi 30 juin 2026, hors vacances scolaires et jours fériés. Le montant de cette prestation est de 50 € (cinquante euros) de l'heure d'intervention, soit un montant total prévisionnel de 10 995 € (dix-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quinze euros) non assujetti à la TVA. Cette prestation inclut le spectacle et les réunions, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.
2025DEC0183	09.07.2025	Convention pour l'organisation de stages d'autodéfense féminine, à destination des jeunes femmes bryardes âgées de 18 à 25 ans, avec l'Association PSCB JUDO/JU-JITSU/SELF DÉFENSE, sise, 72 rue de la République – 94360 Bry-sur-Marne. Les stages d'autodéfense féminine ont eu lieu les mercredis 9, 16 et 23 juillet 2025 de 10h00 à 11h30, et au mois d'octobre 2025 (les dates et horaires seront déterminés ultérieurement avec l'Association), à la Maison de la Jeunesse, sise 3 Bis rue de Reims – 94360 Bry-sur-Marne.
2025DEC0184	16.07.2025	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Île-de-France à hauteur de 170 134,08 euros hors taxes (cent-soixante-dix-mille-cent-trente-quatre euros et huit centimes) dans le cadre des dispositifs de renaturation des berges et milieux liés à l'eau, trames vertes et bleues, de maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols favorable à la biodiversité et du zéro-phyto pour la végétalisation du cimetière. Le coût global prévisionnel des dépenses éligibles au dispositif de financement régional est de 425 335,21 euros hors taxes (quatre-cent-vingt-cinq-mille-trois-cent-trente-cinq euros et vingt - un centime).
2025DEC0185	16.07.2025	Sollicitation d'une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 170 134,08 euros hors taxes (cent-soixante-dix-mille-cent-trente-quatre euros et huit centimes) dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain « biodiversité » pour la végétalisation du cimetière. Le coût global prévisionnel des dépenses éligibles au dispositif de financement métropolitain est de 425 335,21 euros hors taxes (quatre-cent-vingt-cinq-mille trois-cent-trente-cinq euros et vingt-un centime).

2025DEC0186	25.08.2025	Contrat de prestations artistiques avec La Compagnie « A TOUT VA » - 7, rue de la batellerie – 93160 Noisy-le-Grand, relatif à l'initiation au théâtre les lundis, mardis et vendredis, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés dans le cadre des activités périscolaires les « Escal' Loisirs ». Ces activités concernent des enfants des classes de CE2, CM1, CM2, scolarisés dans les écoles de la Ville. Elles ont commencé le 22 septembre 2025 et prendront fin le 03 juillet 2026 inclus. Cette prestation donne lieu au paiement par la Commune du montant de 100 € (cent euros), non assujettis à la TVA, pour une intervention de 1h30 la séance, soit un montant total prévisionnel de 9 400 € (neuf- mille- quatre- cents euros), non assujettis à la TVA, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période. Cette prestation inclut le spectacle et les réunions, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.									
2025DEC0187	04.07.2025	Contrat de mandat d'études préalables avec la Société Publique Locale Marne au Bois - MAB SPL-, sise 11 avenue de Val-de-Fontenay – 94720 Fontenay-sous-Bois un en vue de la réhabilitation du groupe scolaire Paul Barillet – 23 rue du 2 décembre 1870 – 94360 Bry-sur-Marne Le mandataire (MAB SPL) s'engage à faire toute diligence pour faire réaliser par des tiers et pour présenter au mandant (Commune de Bry-sur-Marne) les études confiées dans un délai de 4 mois à compter de l'entrée en vigueur du mandat. Le planning prévisionnel de réalisation des différentes phases d'études est le suivant : Phase 1 : Appel d'offres pour les diagnostics (durée estimée à 1 mois) Phase 2 : Réalisation des diagnostics (durée estimée 1 mois) Phase 3 : Analyses des conclusions et rédaction d'une note de synthèse des différents scénarios en vue du choix d'un scénario par les élus (durée estimée à 1 mois) Phase 4 : rédaction d'une note programmatique en vue de la consultation d'une maîtrise d'œuvre (ou d'un groupement de conception-réalisation) à l'issue du choix du scénario (durée estimée à 1 mois) Le montant de la rémunération forfaitaire telle qu'elle résulte de la décomposition du prix forfaitaire est de : <table border="1"> <tr> <td>Montant HT</td><td>TVA au taux de 20 %</td><td>Montant TTC</td></tr> <tr> <td>20 000 euros</td><td>4 000 euros</td><td>24 000 euros</td></tr> <tr> <td>Vingt-mille euros hors taxes</td><td>Quatre-mille euros</td><td>Vingt-quatre-mille euros toutes taxes comprises</td></tr> </table>	Montant HT	TVA au taux de 20 %	Montant TTC	20 000 euros	4 000 euros	24 000 euros	Vingt-mille euros hors taxes	Quatre-mille euros	Vingt-quatre-mille euros toutes taxes comprises
Montant HT	TVA au taux de 20 %	Montant TTC									
20 000 euros	4 000 euros	24 000 euros									
Vingt-mille euros hors taxes	Quatre-mille euros	Vingt-quatre-mille euros toutes taxes comprises									

2025DEC0188	07.07.2025	Les droits d'inscription à la 24ème édition des Foulées Bryardes, courses pédestres organisées le dimanche 14 septembre 2025, sont fixés à : Pour les inscriptions effectuées via la plateforme « KLIKEGO » jusqu'au jeudi 11 septembre 2025 23h59 : - Gratuité pour la course des familles ; - 1 € pour la marche de 5 kms ; - 3 € pour chacune des 2 courses des enfants ; - 9 € pour la course de 5 kms + 1 € de frais de dossier si inscription sur la plateforme « KLIKEGO » ; - 13 € pour la course de 10 kms + 1.40 € de frais de dossier si inscription sur la plateforme « KLIKEGO ». Pour les inscriptions effectuées le jour de la course 30 minutes avant le départ : - Gratuité pour la course des familles ; - 2 € pour la marche de 5 kms ; - 5 € pour chacune des 2 courses des enfants ; - 11 € pour la course de 5 kms ; - 16 € pour la course de 10 kms.
2025DEC0189	20.08.2025	Contrat de prestation artistique avec l'association « GENERATION NEW JAZZ », sise, 4, rue Apollinaire, 11000 Carcassonne relatif à l'animation de huit ateliers de danse street jazz, le lundi de 17h30 à 22h, le mardi de 18h30 à 22h et le mercredi de 15h30 à 20h30, du lundi 8 septembre 2025 au mardi 30 juin 2026, hors vacances scolaires et jours fériés. Cette prestation donne lieu au paiement par la Commune du montant de 50€ de l'heure (cinquante euros) non assujettis à la TVA, soit un montant total prévisionnel de 21 820 € (vingt et un mille huit cent vingt euros), non assujettis à la TVA, spectacle et réunions inclus. Cette prestation inclut le spectacle et les réunions, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.
2025DEC0190	01.09.2025	Contrat de prestation artistique avec Monsieur Yan PERALTA, sis, [REDACTED], relatif à l'animation et à l'enseignement de sculpture sur bois pour adultes, le lundi et le mercredi de 13h45 à 16h45, du lundi 8 septembre 2025 au mardi 30 juin 2026, hors vacances scolaires et jours fériés. Cette prestation donne lieu au paiement par la Commune du montant de 70 € de l'heure (soixante-dix euros), non assujettis à la TVA, soit un montant total prévisionnel de 15 935 € (Quinze-mille-neuf-cent-trente-cinq euros), non assujettis à la TVA. Cette prestation inclut les cours, l'affutage et une réunion, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.
2025DEC0191	28.08.2025	Contrat de prestation portant sur la livraison et l'organisation d'un barbecue pour 100 personnes avec la société « BBQ Traiteur » sise 21 rue de Billy 60330 Le Plessis-Belleville, dans le cadre du barbecue des présidents d'associations le vendredi 5 septembre 2025 au parc des sports des Maisons rouges (3 rue du Clos Sainte Catherine Bry-sur-Marne). Le montant de cette prestation est de 3 250 € (Trois-mille-deux-cent-cinquante euros toutes taxes comprises) non assujettis à la TVA.

2025DEC0192	25.08.2025	Contrat de prestation de service avec la société « Rolia sécurité », sise 87 route de Grigny, 91130 Ris-Orangis, relatif à la mise en place d'un poste de sécurité comprenant 1 maître-chien dans la nuit du vendredi 5 septembre (19h00) au samedi 6 septembre (9h00) pour surveiller le matériel installé sur le parvis de l'hôtel de ville au 1 grande rue Charles de Gaulles 94160 Bry-sur-Marne. Le montant de cette prestation est de 352,80 € HT (Trois-cent-cinquante-deux euros et quatre-vingts centimes hors taxes) soit 423,36 TTC (Quatre-cent-vingt-trois euros et trente-six centimes toutes taxes comprises) avec une TVA de 20%.
2025DEC0193	25.08.2025	Contrat de cession de droits d'exploitation de prestation artistique avec la compagnie Fabbrica sise, 8 rue de la Monnaie – 54000 Nancy, pour une représentation du spectacle « Pauline & Carton ». La compagnie Fabbrica se produira le vendredi 21 novembre 2025 de 20h30 à 21h30 au théâtre de Bry-sur-Marne, sis Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne. Le montant de la prestation est de 4 300 € HT (quatre-mille-trois-cents euros hors taxes) qui se décompose comme suit : - Cout de cession 3800 € HT (trois-mille huit-cents euros hors taxes) avec des frais annexes de 500 € HT (cinq-cents euros hors taxes) auquel s'ajoute une T.V.A de 5,5 % soit un montant total de 4 536.50 € TTC (quatre-mille cinq-cent trente-six euros et cinquante centimes toutes taxes comprises).
2025DEC0194	28.08.2025	Contrat de prestation artistique avec l'association « Compagnie Yaota » domiciliée : 46, rue des Buttes – 71380 SAINT MARCEL, relatif à l'animation et l'enseignement du théâtre pour les enfants de 9 à 11 ans, le mercredi de 13h45 à 15h45, du lundi 8 septembre 2025 au mardi 30 juin 2026, hors vacances scolaires et jours fériés. Cette prestation donne lieu au paiement par la Commune du montant de 60 € de l'heure (soixante euros) non assujettis à la TVA, soit un montant total prévisionnel de 4 275 € (quatre mille deux cent soixante-quinze euros), non assujettis à la TVA. Cette prestation inclut le spectacle et la réunion, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.
2025DEC0195	25.08.2025	Contrat de prestation de service artistique avec Monsieur Emilio FERRARA, domicilié au [REDACTED], relatif à l'animation et l'enseignement de la danse de couples pour les deux ateliers qui ont lieu le samedi de 9h30 à 12h30, du lundi 8 septembre 2025 au mardi 30 juin 2026, hors vacances scolaires et jours fériés. Cette prestation donne lieu au paiement par la Commune du montant de 120 € de l'heure (cent-vingt euros) non assujettis à la TVA, soit un montant total prévisionnel de 12 165 € (douze-mille-cent-soixante-cinq euros), non assujettis à la TVA. Cette prestation inclut le spectacle et la réunion, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.

2025DEC0196	25.08.2025	Contrat de prestation artistique avec Madame Cécilia WORD, sise, [REDACTED], relatif à l'animation d'ateliers de théâtre, le mercredi de 14h à 16h pour le cours enfants, de 16h15 à 18h15 pour le cours adolescents, et le mercredi de 19h30 à 22h30 pour le cours adultes, du lundi 8 septembre 2025 au mardi 30 juin 2026, hors vacances scolaires et jours fériés. Cette prestation donne lieu au paiement par la Commune du montant de 50 € de l'heure (cinquante euros), non assujettis à la TVA, pour les cours de théâtre, soit un montant total prévisionnel de 12 320 € (douze-mille-trois-cent-vingt euros), non assujettis à la TVA. Cette prestation inclut le spectacle et la réunion, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.
2025DEC0197	01.09.2025	Contrat de prestation artistique avec la Compagnie Les Larrons, sise, 9 avenue Corentin Cariou, 75019 Paris, relatif à l'animation et l'enseignement du théâtre pour adultes de niveau initié, le mardi de 19h30 à 22h30, hors vacances scolaires et jours fériés. Cette prestation donne lieu au paiement par la Commune du montant de 100 € HT (cent euros hors taxes) de l'heure d'intervention, auquel s'ajoute une TVA de 20%, soit 120 € TTC (cent-vingt euros toutes taxes comprises) de l'heure d'intervention pour les cours de théâtre. Le montant total prévisionnel est de 8 950 € HT (huit-mille-neuf-cent-cinquante euros), soit 10 740 € TTC (dix-mille-sept-cent-quarante euros). Cette prestation inclut le spectacle de fin d'année. Le nombre de séances mensuelles pourra être ajusté pour l'ensemble de la période.

2025DEC0198	03.09.2025	Contrat de cession des droits d'exploitation de prestation artistique avec la société KI M'AIME ME SUIVE sise, 92 rue de la Victoire – 75009 PARIS, pour une représentation du spectacle « Le chant des Lions ». La société KI M'AIME ME SUIVE se produira le samedi 11 octobre 2025 à 20h30 au théâtre de Bry-sur-Marne, sis Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne. Le montage aura lieu le samedi 11 octobre 2025 à 9h00. Le montant de la prestation s'élève à 8.912,10 € HT (huit-mille-neuf-cent-douze euros et dix centimes hors taxes) soit un montant de 9.422,52 € TTC (neuf-mille-quatre-cent-vingt-deux euros et cinquante-deux centimes toutes taxes comprises). Les montants de la prestation se décomposent de la manière suivante : - La somme de 8.300 € HT (huit-mille-trois-cents euros hors taxes) à laquelle s'ajoute une T.V.A de 5,5% soit un montant de 8.756,50 € TTC (huit-mille-sept-cent-cinquante-six euros et cinquante centimes toutes taxes comprises) pour les droits de représentation et de transport des décors, - La somme de 62,10 € HT (soixante-deux euros et dix centimes hors taxes) à laquelle s'ajoute une T.V.A de 5,5% soit un montant de 65,52 € TTC (soixante-cinq euros et cinquante-deux centimes toutes taxes comprises) pour le forfait repas, - La somme de 450 € HT (quatre-cent-cinquante euros hors taxes) à laquelle s'ajoute une T.V.A de 10% soit un montant de 495 € TTC (quatre-cent-quatre-vingt-quinze euros toutes taxes comprises) pour le forfait de mise en scène, - La somme de 100 € HT (cent euros hors taxes) à laquelle s'ajoute une T.V.A de 5,5% soit un montant de 105,50 € TTC (cent-cinq euros et cinquante centimes toutes taxes comprises) pour le forfait voyage,
2025DEC0199	25.07.2025	Abrogation de la décision du Maire n°2025DEC0107 portant demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien régional à la rénovation énergétique d'équipements sportifs franciliens, ainsi que la décision du Maire n° 2025DEC0052 portant demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens. Sollicitation d'une subvention de la Région Ile-de France à hauteur de 450 000€ HT (quatre-cent-cinquante-mille euros hors taxes) au titre du dispositif de soutien régional pour la rénovation énergétique d'équipements sportifs franciliens. Sollicitation d'une subvention de la Région Ile-de France à hauteur de 450 000€ HT (quatre-cent-cinquante-mille euros hors taxes) au titre du dispositif de soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens.

2025DEC0200	19.09.2025	Contrat de prestation de services avec la société PRAETORIAN TRAJAN sise 31- 33 rue des Clotais – Parc des activités des Maisons des Rouges - 94360 BRY-SUR-MARNE, pour le recrutement d'un agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1). Ces prestations sont d'un montant de 1.899,36 € HT (mille-huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-six centimes hors taxes) auquel s'ajoute une T.V.A de 20 % soit un montant total de 2.279,23 € TTC (deux-mille-deux-cent-soixante-dix-neuf euros et vingt-trois centimes toutes taxes comprises), sur la base d'un forfait de 6h par prestation, couvrant la période du 13 septembre 2025 au 19 décembre 2025 inclus. Les prestations de service auront lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, les jours suivants : ○ Samedi 13 septembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Samedi 20 septembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Samedi 27 septembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Samedi 11 octobre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Mardi 14 octobre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Mardi 04 novembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Samedi 08 novembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Mercredi 19 novembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Vendredi 21 novembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Samedi 06 décembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Vendredi 12 décembre 2025 de 18h00 à 00h00 ○ Vendredi 19 décembre 2025 de 18h00 à 00h00
2025DEC0201	25.08.2025	Contrat de prestation de service avec « l'association Secouristes Français Croix Blanche », sise 94 rue Alexandre Fourny Esc E, 94500 – Champigny-sur-Marne relatif à la mise en place d'un dispositif de secours, dans le cadre du Forum des association, le samedi 6 septembre 2025 de 11h à 18h sur le parvis de l'hôtel de ville et le gymnase Félix Faure au 1 grande rue Charles de Gaulle- 94360 Bry-sur-Marne. Le montant de cette prestation est de 500 € (cinq-cents euros), non assujetti à la TVA.
2025DEC0202	Annulée	
2025DEC0203	Annulée	
2025DEC0204	02.09.2025	Convention avec l'association UCPA, concessionnaire du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne, sise 5 rue des hauts Guibouts, ayant pour objet des séances d'initiation à l'équitation, avec un cycle de 5 séances de 2 heures, programmées les jeudis de 9h à 11h du 18 septembre au jeudi 4 décembre 2025, en direction de 2 classes de CE2 de l'école Paul Barilliet dans le cadre du sport scolaire, et moyennant le paiement de 790 € (sept-cent-quatre-vingt-dix euros) par classe, soit un montant total de 1 580 € (mille-cinq-cent-quatre-vingts euros) pour deux classes, non assujettis à la TVA.

2025DEC0205	01.09.2025	Contrat de prestation de service avec l'association de la piscine Robert Belvaux, sise Hôtel de Ville Place de la Libération au Perreux sur Marne (94170). Ce contrat a pour objet la mise à disposition de bassins de la piscine du Perreux-sur-Marne avec l'encadrement pour l'année scolaire 2025/2026, soit du jeudi 18 septembre 2025 au vendredi 29 mai 2026, et comprend : - La location du bassin : - o 129 € (cent-vingt-neuf euros), non assujetti à la TVA, pour 1 h de créneau (du 18 septembre au 31 décembre 2025), - o 133 € (cent-trente-trois euros), non assujetti à la TVA, pour 1 h de créneau (du 1er janvier au 29 mai 2026) - L'encadrement : - o 39,50 € (trente-neuf euros et cinquante centimes), non assujetti à la TVA, par maître-nageur (du 18 septembre au 31 décembre 2025) - o 41 € (quarante-et-un euros) par maître-nageur (du 1er janvier au 29 mai 2026) Soit un coût total pour l'année scolaire 2025/2026 de 20 132,99 € (vingt-mille-cent-trente-deux et quatre-vingt-dix-neuf centimes), non assujetti à la TVA.
2025DEC0206	01.09.2025	Contrat de prestation de service avec la société « Orphélia », sise Résidence le Wolokura, 75 rue Parmentier 93100 Montreuil, relatif à la mise en place d'un après-midi musical et dansant comprenant un accordéoniste et une chanteuse le jeudi 18 septembre de 15h00 à 18h00 pour un goûter sénior dans la salle Anne-Robert CAMBRESY à l'hôtel Malestroït au 2 grande rue Charles de Gaulles 94160 Bry-sur-Marne. Le montant de cette prestation est de 700,00 € (Sept-cents euros) non assujetti à la TVA.
2025DEC0207	02.09.2025	Contrat de prestation de service avec la société « Evénement Ciel », sise 14 Allée du tilleul - 94110 ARCUEIL ayant pour objet la mise en place d'un spectacle de transformistes et un DJ le samedi 6 décembre 2025 dans le cadre du gouter de Noël des séniors au gymnase Félix Faure. Le montant de cette prestation est de 2 500,00€ Hors Taxes (deux-mille-cinq-cents euros hors taxe) soit 3 000,00 € TTC (trois-mille euros toutes taxes comprises).

2025DEC0208	28.08.2025	Convention avec l'association « Le cercle d'échecs du Perreux sur Marne », sise 34 avenue Georges Clemenceau 94170 Le Perreux-sur-Marne, relative à l'encadrement d'une initiation aux jeux d'échecs dans le cadre des activités périscolaires, « les Escal'Loisirs », organisées en direction d'élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires de Bry-sur-Marne. Les tarifs des prestations sont de 65 € (soixante-cinq euros) la séance d'1h30 quel que soit le nombre d'enfants inscrits (entre 5 et 10 enfants) répartis comme suit : Cette convention a pour objet d'organiser : ○ 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 22 septembre 2025 au 19 décembre 2025 (soit 22 séances sur 11 semaines), soit un montant total prévisionnel de 1430 € (mille-quatre-cent-trente euros) et non assujetti à la TVA ; ○ 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 5 janvier au 3 avril 2026 (soit 22 séances sur 11 semaines), soit un montant total prévisionnel de 1 430 € (mille-quatre-cent-trente euros) et non assujetti à la TVA ; ○ 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 6 avril au 3 juillet 2026 (soit 19 séances sur 11 semaines), soit un montant total prévisionnel de 1 235 € (mille-deux-cent-trente-cinq euros) et non assujetti à la TVA. Le montant prévisionnel est de 4 095€ (quatre-mille-quatre-vingt-quinze euros) et est non assujetti à la TVA.
2025DEC0209	28.08.2025	Convention de mise à disposition avec la société avec AXIMA CONCEPT, sise au 33 rue des Clotais - 94360 Bry-sur-Marne, pour l'année scolaire 2025/2026, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026. Cette convention a pour objet la location de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) dont les droits d'utilisation sur la période scolaire, hors période de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 2 379 € (deux-mille-trois-cent-soixante-dix-neuf euros) pour 2 heures d'utilisation par semaine du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025 et d'1 heure 30 du 1^{er} janvier au 31 août 2026, sur une moyenne de 36 semaines sur l'année scolaire. Chaque location supplémentaire et ponctuelle de la salle omnisport du gymnase Marie-Amélie Le Fur (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2025-2026, sera facturée 39 € (trente-neuf euros) de l'heure.
2025DEC0210	27.08.2025	Convention de mise à disposition avec le collège de l'Institut Saint Thomas de Villeneuve, sis au 1 boulevard du Général Gallieni à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2025/2026, soit du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026. Cette convention a pour objet la location du gymnase Félix Faure dont les droits d'utilisation, sur la période scolaire, hors période de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 4 023 € (quatre-mille-vingt-trois euros) pour 7 heures 30 d'utilisation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines sur l'année scolaire.

2025DEC0211	27.08.2025	Convention de mise à disposition avec l'Institut Médico Educatif Léopold Bellan, sis au 5 rue du 26 août 1944 à Bry-sur-Marne (94360), pour l'année scolaire 2025/2026, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026. Cette convention a pour objet la location du gymnase Félix Faure dont les droits d'utilisation sur la période scolaire, hors période de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 2 413,80 € (deux-mille-quatre-cent-treize euros et quatre-vingt centimes) pour 4 heures 30 d'utilisation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines sur l'année scolaire.
2025DEC0212	27.08.2025	Convention de mise à disposition avec la société Mutuaide Assistance, sise au 126 rue de la piazza 93160 Noisy-Le-Grand, pour l'année scolaire 2025/2026, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026. Cette convention a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire, hors période de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1155,50 € (mille-cent-cinquante-cinq euros et cinquante centimes) pour 2 heures d'utilisation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines sur l'année scolaire. Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2025-2026, sera facturée 37,80 € (trente-sept euros et quatre-vingt centimes) de l'heure.
2025DEC0213	03.09.2025	Convention de mise à disposition avec la société Protectline, sise au 1 place Jean Baptiste Clément 93160 Noisy-Le-Grand, pour l'année scolaire 2025/2026, soit du 1^{er} septembre 2025 mars au 31 août 2026. Ce contrat a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges auquel s'ajoute la location d'un vestiaire supplémentaire dont les droits d'utilisation sur la période scolaire, hors période de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 919.80 € (neuf-cent-dix-neuf euros et quatre-vingt centimes) pour 1 heure d'utilisation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines sur l'année scolaire. Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2025-2026, sera facturée 37,80 € (trente-sept euros et quatre-vingt centimes) de l'heure.

2025DEC0214	27.08.2025	Convention de mise à disposition avec l'association Union Sportive Camilliens de l'Hôpital Saint-Camille, sise au 31 rue du commandant Bouchet à Villiers-sur-Marne, pour l'année scolaire 2025/2026, soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Cette convention a pour objet la location d'un terrain de football synthétique comprenant la mise à disposition d'un vestiaire au Parc des Sports des Maisons Rouges dont les droits d'utilisation sur la période scolaire, hors période de vacances scolaires et jours fériés, s'élèvent à la somme totale prévisionnelle de 1 155,50 € (mille-cent-cinquante-cinq euros et cinquante centimes) pour 2 heures d'utilisation par semaine, sur une moyenne de 36 semaines sur l'année scolaire. Chaque location supplémentaire et ponctuelle d'un terrain de football synthétique (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire), sur la période des vacances scolaires 2025-2026, sera facturée 37,80 € (trente-sept euros et quatre-vingt centimes) de l'heure.
2025DEC0215	16.09.2025	Contrat de prestation artistique pour un montant de 1411,40 € HT (mille-quatre-cent-onze euros et quarante centimes hors taxes), soit pour un montant total de 1489,03 € TTC (mille-quatre-cent-quatre-vingt-neuf euros et trois centimes toutes taxes comprises) un avec l'association « Soleil sous la pluie » sise 1 place de l'Eglise 77700 CHESSY, ayant pour objet l'organisation et la mise en place d'une représentation du spectacle jeune public « Premiers Printemps » programmée le 05 décembre 2025 à 17h à l'Hôtel de Malestroït.
2025DEC0216	Annulée	
2025DEC0217	27.08.2025	Renouvellement de l'occupation à caractère exceptionnel précaire et révocable de l'occupation du 3 rue du Clos Sainte-Catherine – 94360 Bry-sur-Marne par [REDACTED] du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Le loyer à percevoir par la Commune est 494,80 € (quatre-cent-quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt centimes) mensuel. Ce montant tient compte d'une minoration de 25%, compte tenu des nuisances sonores résultant des locaux jouxtant le logement. Le montant des charges locatives sera réactualisé suite aux relevés techniques réalisés semestriellement aux mois de juin et de décembre. Le montant mensuel et forfaitaire des provisions de charges locatives est de 133,66 € TTC (cent-trente-trois euros et soixante-six centimes toutes taxes comprises).
2025DEC0218	27.08.2025	Renouvellement de l'occupation à caractère exceptionnel précaire et révocable de l'occupation du 72 rue de la République – 94360 Bry-sur-Marne par l'occupant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Le loyer à percevoir par la Commune est 382,35 euros – soit trois-cent-quatre-vingt-deux euros et trente-cinq centimes. Ce montant tient compte d'une minoration de 25%, compte tenu des nuisances sonores résultant des locaux jouxtant le logement. Concernant les fluides, l'occupant souscrit des contrats individuels auprès des fournisseurs de son choix. Il a la charge de ses contrats personnels qui sont contractés en son nom propre auprès des différents prestataires et fournisseurs.

2025DEC0219	11.09.2025	Prolongement de l'occupation à caractère exceptionnel précaire et révocable de l'occupation du 4 rue du 136ème ligne, 94360 Bry-sur-Marne par [REDACTED] du 13 septembre 2025 au 13 octobre 2025. La redevance à percevoir par la Commune est de 256,08 € – soit deux-cent-cinquante-six euros et huit centimes et les charges locatives sont établies forfaitairement pour un montant mensuel de 269,50 € (deux-cent-soixante-neuf euros et cinquante centimes). [REDACTED] est redevable des taxes lui incombant.
2025DEC0220	02.09.2025	Contrat de prestation le samedi 13 décembre à 19h00 avec la société « SKIPI PROD » Sise 16 rue de verdun 69800 SAINT-PRIEST, portant sur l'organisation d'un spectacle de feu avec 3 artistes de la compagnie « Il était une flamme » dans le cadre du marché de Noël du 12 au 14 décembre 2025 sur le parvis de l'hôtel de ville et le jardin Paul Berthet (1 grande rue Charles de Gaulle Bry-sur-Marne). Le montant de cette prestation est de 1 876,78 € HT (Mille-huit-cent-soixante-seize euros et soixante-dix-huit centimes hors taxes) soit 1 980 € TTC (Mille-neuf-cent-quatre-vingts euros toutes taxes comprises).
2025DEC0221	02.09.2025	Contrat de prestation de service avec la société « KILOUTENTES », sise 38 Rue de Berri – 75008 PARIS, ayant pour objet la location de 10 barnums de 3x3 m avec lestage sur le parvis de l'hôtel de ville le vendredi 5 septembre (livraison) à 9h00 et le samedi 6 septembre (reprise) à partir de 18h30. Le montant de cette prestation est de 1 280 € HT (Mille-deux-cent-quatre-vingts euros Hors taxes) soit 1 536 € TTC (Mille-cinq-cent-trente-six euros toutes taxes comprises).
2025DEC0222	29.08.2025	Décision d'ester en justice et ainsi procéder à la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de la requête n°2510882 formée par [REDACTED] visant à l'annulation de l'arrêté du 20 mars 2025 n° PC 0940152400033 par lequel Monsieur le Maire a accordé à [REDACTED], un permis de construire pour des travaux sur construction existante (surélévation d'une maison individuelle) sur un terrain, sis 6 chemin de la Montagne, 94360 Bry-sur-Marne, en conséquence du rejet du recours gracieux en date du 23 juin 2025. Désignation du cabinet Centaure Avocats, sis 22 bis Rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris, en vue de faire valoir et défendre les intérêts de la Commune et de la représenter dans ce litige.

2025DEC0223	19.09.2025	Renouvellement de l'abonnement au service de télépéage pour les cars de la ville avec la société AXXES sise Saint-Michel-de-Maurienne, Plateforme du Tunnel, 73500 MODANE pour une durée d'un an, aux conditions et tarifs (HT) suivants : - 23 € pour la commande, la mise en service et l'expédition d'un télébadge - 2,50 € de frais d'abonnement mensuel par badge - 20 € par badge en cas de déclaration de perte / vol d'un télébadge et opposition 24h/24 - 4 € mensuel de frais de maintien en service pour tout badge ayant généré moins de 50€ HT (cinquante euros) de transaction au cours du mois précédent - 5 € pour la modification à distance des caractéristiques d'un même véhicule - 1,60 % sur les consommations nettes mensuelles HT – Frais de gestion autoroutes Le taux de TVA applicable est 20 %.
2025DEC0224	10.09.2025	Contrat de prestation de service avec la société I RUN, sise 6 Avenue Georges Pompidou, 7 Rue Louis Renault - Le Colombo – 31130 BALMA, ayant pour objet la location d'une structure gonflable dans le cadre des Foulées Bryardes. Celle-ci sera installée à partir de 8h30. Le montant de la prestation est de 83.33€ HT (quatre-vingt-trois euros et trente-trois centimes hors taxes) auquel s'ajoute un montant de TVA de 16.67€ soit 100€ TTC (cent euros toutes taxes comprises).
2025DEC0225	10.09.2025	Contrat de prestation de service avec la société « ATHLE RUNNING 94 », sise 32 Avenue du l'Europe – 94700 MAISONS ALFORT, ayant pour objet l'intervention d'un speaker dans le cadre des Foulées Bryardes. Le montant de la prestation est de 416.67€ HT (quatre-cent-seize euros et soixante-sept centimes hors taxes) auquel s'ajoute une TVA de 83.33€ soit 500€ TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises).

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 10 octobre 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

